

Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées :
 Proposé par M. le Chevalier Robitaille, secondé par
 l'Hon. I. Thibaudeau, et résolu :

Que le rapport des Directeurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, ainsi que les États qui viennent d'être lus soient approuvés et imprimés pour l'usage des actionnaires.

Proposé par C. Tessier, Ecuier, secondé par Eugène Picher, Ecuier, et résolu :

Que des remerciements sont dus et soient unanimement votés à MM. les Président, Vice-Président et Directeurs, pour leur attention spécialement apportée aux affaires de l'Institution pendant l'année qui vient de s'écouler, ainsi qu'au Secrétaire-Trésorier et aux autres officiers de la Caisse pour leur dévouement dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Proposé par J. D. Brousseau, Ecuier, secondé par Mgr. J. B. Z. Bolduc, Ptre. et résolu :

Que MM. Pamphile Legaré et Georges Henry Burroughs soient élus auditeur de la Caisse pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de sept Directeurs pour l'année courante, et les Messieurs dont les noms suivent sont déclarés élus par les scrutateurs, savoir :

Louis Amiot, Ecr.,
 Mgr J. B. Z. Bolduc, Ptre.
 J. D. Brousseau, Ecr.
 E. W. Méthot, Ecr.
 Ol. Robitaille, Ecr., M.D.
 L'Hon. Juge U. J. Tessier.
 L'Hon. I. Thibaudeau.

BIBLIOTHÈQUE
 SAINT-JEAN